

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-HUITIÈME SESSION

Documents officiels*



UN LIBRARY

NOV 17 1983

CINQUIÈME COMMISSION

20ème séance

tenue le

jeudi 27 octobre 1983

à 15 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20ème SEANCE

Président : M. KUYAMA (Japon)

puis : M. TOMMO MONTHE (République-Unie du Cameroun)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINTS 109 ET 110 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1984-1985 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble (suite)

Chapitre 2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité;
maintien de la paix

Chapitre 2B. Département des affaires de désarmement

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.5/38/SR.20

21 novembre 1983

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINTS 109 ET 110 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (A/38/3, A/38/6, A/38/7, A/38/38) (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble (suite)

1. M. EL-SAFTY (Egypte) s'excuse de l'erreur qu'il a faite en présentant à une séance antérieure des observations sur le montant des dépenses de représentation. Il s'agissait de 300 000 dollars et non de 3 millions de dollars.

Chapitre 2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix

2. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que les réductions recommandées par le Comité consultatif en ce qui concerne les crédits demandés pour les organes directeurs et pour le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité sont expliquées dans les paragraphes 2A.3, 2A.5, 2A.7, 2A.9, et 2A.21 du premier rapport du Comité sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 (A/38/7). Les montants demandés par le Secrétaire général n'étaient pas élevés en eux-mêmes, mais le Comité consultatif a eu quelques difficultés pour obtenir des explications convaincantes concernant certains des montants demandés et certaines des augmentations prévues. Il a donc recommandé de supprimer la somme demandée au titre des frais de voyage des représentants et le crédit de 2 500 dollars demandé pour les services de consultants au Bureau du Secrétaire général adjoint. D'autre part, le Comité a estimé que l'augmentation proposée en ce qui concerne le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité n'avait pas été suffisamment justifiée et il a donc recommandé de réduire de 17 200 dollars le crédit demandé à ce titre pour 1984-1985, pour le ramener à 30 000 dollars. Il a estimé également que le reclassement proposé du poste de Chef de la Division de l'espace extra-atmosphérique n'était pas suffisamment justifié. Il n'est pas non plus convaincu de la nécessité d'utiliser des fonds destinés précédemment à financer des services de consultants pour créer un poste D-1. Le Comité a toujours adopté une attitude très stricte lorsqu'il a eu à examiner des propositions tendant à transformer en postes permanents des postes financés jusque là par des fonds prévus pour des services de consultants et il a estimé que le fait d'autoriser cette transformation dans le cas de la Division de l'espace extra-atmosphérique créerait un fâcheux précédent.

3. Les autres observations du Comité consultatif sur le chapitre 2A, formulées dans les paragraphes 2A.17 à 2A.20 de son rapport, concernent les crédits demandés pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le Comité a examiné en détail la proposition tendant à inscrire au budget ordinaire 7 postes (4 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) actuellement financés à l'aide de fonds extra-budgétaires. Il rappelle au paragraphe 2A.19 de son rapport que l'Assemblée générale a décidé par sa résolution 3331 B (XXIX) que tous les postes

/...

(M. Mselle)

internationaux de l'Office devaient être inscrits au budget ordinaire. Cependant, les postes internationaux en question ont été créés et financés sur des fonds extra-budgétaires postérieurement à l'adoption de la résolution 3331 B (XXIX) de l'Assemblée générale. Le Comité a estimé que la procédure suivie n'était pas pleinement satisfaisante. Pour les raisons exposées dans son rapport, il a abordé l'examen de la demande en considérant qu'il s'agissait en fait, non pas d'un transfert de postes, mais de la création de nouveaux postes. Après avoir examiné les fonctions qui s'attachent à ces postes, le Comité a recommandé d'accepter les postes des bureaux extérieurs, mais de ne pas accepter tous ceux qui sont demandés pour le siège de Vienne. Il a été informé que, en plus des postes internationaux mentionnés dans le projet de budget, l'Office employait environ 17 000 agents locaux, dont certains au siège de l'Office, à Vienne. Le Comité pense qu'il serait prudent de renforcer le personnel des bureaux extérieurs, mais il recommande d'envisager avec circonspection l'accroissement des effectifs du siège (Vienne). Il recommande donc de ne pas accepter la proposition tendant à créer à Vienne un poste P-4 et deux postes des services généraux. Au paragraphe 2A.21, le Comité recommande de faire assumer les fonctions correspondant aux postes en question grâce à des redéploiements.

4. Pour l'ensemble du chapitre 2A, le Comité consultatif recommande des réductions d'un montant total de 296 400 dollars.

5. Le PRESIDENT invite la Commission à examiner les recommandations du CPC relatives au chapitre 2A du projet de budget. Les recommandations formulées aux paragraphes 138 et 139 de la première partie du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/38/38) concernant le chapitre 25 du projet de plan à moyen terme (Affaires de la mer) ont été approuvées par le Conseil économique et social dans la résolution 1983/48.

6. M. VISLYKH (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation a déjà exprimé une objection de principe à l'inscription dans le plan à moyen terme de nouveaux programmes financés à l'aide du budget ordinaire. Il tient à réaffirmer cette objection.

7. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'autres observations, il considérera que la Commission approuve les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination dans les paragraphes 138 et 139 de son rapport.

8. Il en est ainsi décidé.

9. Le PRESIDENT invite les délégation à présenter des observations de caractère général sur le chapitre 2A du projet de budget.

10. M. MERIEUX (France) dit que sa délégation est favorable à l'approbation des crédits demandés au chapitre 2A du projet de budget, compte tenu des réductions proposées par le Comité consultatif. Elle approuve en particulier les observations

/...

(M. Merieux, France)

du Comité concernant la demande de l'Office d'inscrire au budget ordinaire des postes financés par des fonds extra-budgétaires. M. Merieux voudrait cependant revenir à un point de procédure. Au paragraphe 2A.44 du projet de budget-programme, il est dit clairement que le crédit prévu à la section "Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer" était provisoire, en attendant les mesures que prendrait l'Assemblée générale sur la base du rapport du Secrétaire général sur la réunion de la Commission préparatoire. Dans ces conditions, la Cinquième Commission devrait peut-être attendre d'avoir de plus amples informations avant d'étudier la section C.

11. M. KELLER (Etats-Unis d'Amérique) dit que, dans l'ensemble, sa délégation ne voit pas d'objections aux demandes présentées au chapitre 2A, mais qu'il y a quelques points sur lesquels elle ne peut donner son accord. La délégation des Etats-Unis s'est déjà déclarée opposée à ce que les dépenses de la Commission préparatoire de l'autorité internationale des fonds marins, organe auxquels tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies n'appartiennent pas, soient financées au moyen du budget ordinaire. Les paragraphes 2A.45 et 2A.46 du document A/38/6 ne montrent pas clairement quelle part du budget et des ressources en personnel du Bureau du représentant spécial sert en fait à assurer l'appui fonctionnel de la Commission préparatoire.

12. En ce qui concerne l'Office, M. Keller constate que le Comité consultatif n'a pas pleinement appuyé la proposition du Secrétaire général tendant à inscrire au budget ordinaire un certain nombre de postes actuellement financés à l'aide de ressources extérieures. Au lieu de cette solution, le Comité consultatif a recommandé la création de quatre nouveaux postes permanents. Les Etats-Unis souhaiteraient obtenir l'assurance que la création de ces postes sera compensée par la suppression d'un nombre égal de postes financés par des fonds extra-budgétaires et non par leur réaffectation. M. Keller note également que le CCI a établi un rapport sur l'Office (JIU/REP/83/8) et se demande quand la Cinquième Commission en examinera les conclusions, ainsi que les observations y relatives du Secrétaire général. Il croit comprendre que la Commission politique spéciale doit également examiner le rapport. L'examen que le CCI a consacré aux problèmes administratifs et aux questions de programme et de personnel intéressera manifestement la Cinquième Commission.

13. Concernant le paragraphe 2A.21, M. Keller dit que sa délégation s'inquiète de constater que les fonctionnaires chargés de suivre la question de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud sont sous-employés. Le Comité du Conseil de sécurité chargé de cette question se réunit rarement et ses activités de fond sont peu nombreuses. M. Keller espère que le Secrétaire général donnera suite à la recommandation que le Comité consultatif a renouvelée au paragraphe 2A.6 de son rapport, à savoir qu'il devrait examiner s'il convient de maintenir ces postes temporaires.

14. M. PEDERSEN (Canada) dit que sa délégation a déjà signalé, dans la déclaration faite au cours du débat général, le recours excessif aux services de consultants. Des crédits sont demandés aux paragraphes 2A.16 et 2A.26 pour rémunérer les services de consultants qui seront chargés de fournir une assistance pour l'élaboration d'études spéciales relatives à la paix internationale et de rassembler et analyser des informations en ce qui concerne les approches conduisant à la paix. M. Pedersen se demande quelle politique peut suivre l'Organisation des Nations Unies en matière de recrutement si son personnel permanent n'est pas capable de remplir des tâches qui sont précisément celles pour lesquelles elle a été créée. Dans ces conditions, il ne pense pas que les demandes de crédits soient justifiées.

15. M. MONTHE (République-Unie du Cameroun) approuve la suggestion de la délégation française selon laquelle la Commission devrait attendre de recevoir de nouvelles précisions avant d'examiner les crédits demandés pour le droit de la mer (par. 2A.43 à 2A.48 du projet de budget-programme).

16. Le PRESIDENT dit que, compte tenu des observations présentées par les représentants de la France, des Etats-Unis et de la République-Unie du Cameroun sur la section C, il propose de remettre à une date ultérieure le vote sur les crédits en question.

17. Il en est ainsi décidé.

18. Le PRESIDENT propose, au sujet de la section E, de soumettre d'abord à la Commission politique spéciale le rapport du CCI sur l'Office, en attendant que la Cinquième Commission ait reçu les observations y relatives du Secrétaire général.

19. Il en est ainsi décidé.

20. Le PRESIDENT, constatant que les délégations n'ont plus à faire d'observations sur la section A, les invite à présenter des observations sur la section B.

21. M. TAKASU (Japon) dit que sa délégation accepte sans difficulté les recommandations du CPC et du Comité consultatif sur la section B (Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité). A propos du paragraphe 2A.12 du projet de budget, relatif à la Section de la coordination et de l'information politique, il note toutefois que la Cinquième Commission a déjà approuvé la recommandation figurant au paragraphe 1.49, tendant à créer un nouveau poste d'attaché de presse au Cabinet du Secrétaire général. Le CPC a appelé l'attention sur le risque de double emploi, au paragraphe 28 de la partie II de son rapport. M. Takasu se demande si, du fait du nouveau poste approuvé au chapitre premier, il serait possible de réaliser des économies sur les ressources demandées au paragraphe 2A.12.

22. Se référant au paragraphe 2A.21, M. Takasu note qu'au cours du dernier exercice biennal le Comité du Conseil de sécurité chargé de la question de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud n'a tenu que deux réunions. Il espère que le Secrétaire général acceptera la recommandation du Comité consultatif et confiera de nouvelles tâches au personnel temporaire.

/...

(M. Takasu, Japon)

23. Passant à la section E du chapitre 2A, M. Takasu dit que sa délégation accepte sans difficulté les crédits demandés pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. A propos du rapport du CCI dont la Cinquième Commission s'occupera ultérieurement, il ajoute néanmoins que sa délégation attache une grande importance aux activités de l'Office, qui fournit des secours aux réfugiés, et il rappelle que, depuis de nombreuses années, le Japon verse à cet organisme des contributions substantielles et participe au Groupe de travail chargé d'étudier son financement. L'une des faiblesses de l'Office tient au fait qu'il lui est difficile de prévoir les ressources dont il disposera au cours de l'année suivante. La délégation japonaise a des réserves à faire touchant plusieurs recommandations du CCI, mais appuie la suggestion selon laquelle il faudrait que le budget de l'Office soit présenté de manière plus claire et plus précise. Dans l'intérêt d'une bonne gestion, il est essentiel de tabler sur des prévisions raisonnables quant au montant des ressources escomptées. La délégation japonaise sera donc heureuse d'entendre les explications du représentant du Secrétaire général touchant le montant estimatif des fonds extra-budgétaires, qui d'après le tableau 2A.41 dépassera 539 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 40 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal en cours et M. Takasu se demande si ce chiffre est véritablement plausible.

24. Touchant les postes financés par des fonds extra-budgétaires qu'il est proposé de transférer au budget ordinaire de l'Office (par. 2A.74 du projet de budget-programme), la délégation japonaise pense, comme le Comité consultatif, qu'il ne s'agit pas d'un transfert, mais de la création de nouveaux postes. Si la recommandation du Comité consultatif était approuvée, les dépenses financées par les contributions volontaires se trouveraient réduites et les montants imputés sur le budget ordinaire se trouveraient augmentés, situation que la délégation japonaise pourrait difficilement accepter dans son principe. De plus, il n'est pas absolument certain que l'accroissement du nombre de postes soit justifié. Des éclaircissements de la part du Secrétaire général seraient fort utiles.

25. M. PEDERSEN (Canada) rappelle qu'à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, le Comité consultatif avait demandé un nouvel examen du statut des postes mentionnés au paragraphe 2A.21 du projet de budget-programme. Il voudrait savoir s'il y a été procédé et quels en ont été les résultats.

26. M. EL-SAFETY (Egypte), se référant au paragraphe 2A.19, aimerait obtenir des précisions concernant l'élément de programme 1.9, relatif à la Commission d'observation pour la paix. D'après le projet de budget-programme, il semble qu'il n'ait pas prévu de ressources pour cette commission. M. El Safty ne voit pas comment la Cinquième Commission pourrait faire rapport à l'Assemblée générale sans recommander l'affectation de ressources. Puisque le CPC a recommandé de mettre fin aux activités de la Commission, recommandation que l'Assemblée générale a acceptée à sa trente-septième session, il semble étrange de trouver mention de la Commission dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1984-1985.

/...

27. M. VISLYKH (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il faudrait supprimer la mention de la Commission d'observation pour la paix figurant dans le projet de budget-programme, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale à la trente-septième session. Quant à la question des postes de l'Office financés par des fonds extra-budgétaires qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire (par. 2A.74), la délégation soviétique ne partage pas l'interprétation du Comité consultatif, étant donné qu'elle est opposée, pour des raisons de principe, à l'imputation de ce type de postes sur le budget ordinaire. Néanmoins, d'une manière générale, la délégation soviétique approuve les recommandations du Comité consultatif sur ce chapitre du budget.

28. M. KELLER (Etats-Unis d'Amérique), se référant à la proposition d'inscrire au budget ordinaire des postes de l'Office financés par des fonds extra-budgétaires, dit que, si les quatre postes mentionnés dans la deuxième phrase du paragraphe 2A.21 du rapport du Comité consultatif sont ainsi transférés, le même nombre de postes financés par des fonds extra-budgétaires devraient cesser d'exister. S'ils ne sont pas supprimés, le prétendu transfert équivaldra à la création de nouveaux postes.

29. M. FORAN (Contrôleur) dit qu'au début des années 80 il est apparu nécessaire d'augmenter les effectifs de l'Office. Les postes ont été financés à l'aide de fonds extra-budgétaires étant entendu que leur inscription au budget ordinaire serait demandée pour l'exercice biennal suivant. Il se trouve que cet exercice biennal a été une période de croissance zéro. Il ne s'agit donc pas simplement d'un transfert au budget ordinaire de postes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires.

30. Concernant la question soulevée par le représentant du Japon à propos du poste P-4 demandé pour le Cabinet du Secrétaire général et du risque de double emploi avec d'autres postes, M. Foran dit que le poste proposé exige l'aptitude à faire la synthèse d'informations provenant de sources diverses pour permettre au Secrétaire général de se tenir au courant des événements. Il n'y a donc aucun chevauchement avec des postes existants.

31. M. BEGIN (Directeur de la Division du budget), se référant aux ressources demandées pour le Comité du Conseil de sécurité chargé de la question de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, dit que ce chapitre du budget a fait l'objet d'une présentation plus détaillée qu'auparavant, en réponse aux questions soulevées par les délégations touchant le budget précédent. Le Secrétaire général n'a pas encore achevé l'examen des ressources nécessaires et prendra des mesures appropriées compte tenu de l'expérience récente. Concernant la Commission d'observation pour la paix, l'Assemblée générale doit réexaminer la question à sa présente session, ce qui explique que le Secrétariat ait décidé d'en faire état dans le projet de budget, en précisant qu'il n'a pas été prévu de ressources à cette fin. Si l'Assemblée générale décide de mettre fin à l'existence de la Commission, la question sera réglée.

32. S'agissant des questions relatives à l'UNRWA, M. Begin dit qu'il est difficile de fournir des chiffres réalistes dans chaque cas. La Division du budget s'est efforcée de donner des chiffres indicatifs qui paraissaient raisonnables.

/...

(M. Begin)

Concernant le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, les montants demandés aux paragraphes 2A.16 et 2A.26 au titre des services de consultants sont assez modestes et se justifient par le caractère délicat des fonctions à remplir.

33. M. DUQUE (Secrétaire de la Commission) indique que l'Assemblée a déjà examiné la question de la Commission d'observation pour la paix et décidé de supprimer cet organe. L'élément de programme correspondant disparaîtra donc automatiquement du budget.

34. M. BANGURA (Sierra Leone) dit que sa délégation est satisfaite de l'explication donnée par le Directeur de la Division du budget concernant le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 421 (1977) relative à la question de l'Afrique du Sud. Cinq postes temporaires ont été créés pour assurer le service de ce Comité, malgré les objections d'un Etat. Le fait que le Comité ne se soit réuni que rarement ne signifie pas que la question qui en a justifié la création ait perdu de son importance. Comme il est précisé au paragraphe 2A.22 du projet de budget-programme, la fréquence de ces réunions est appelée à augmenter. M. Bangura propose de revenir sur la question lorsque le Secrétaire général aura présenté ses conclusions et, dans l'intervalle, de maintenir les effectifs actuels.

35. M. KELLER (Etats-Unis d'Amérique) note qu'il est clair que quatre des sept postes demandés pour l'UNRWA seront en fait des postes nouveaux, même s'il est question de transferts dans le projet de budget-programme. La délégation américaine est opposée aux propositions tendant à créer de nouveaux postes à l'UNRWA et demande qu'elles soient mises aux voix séparément. Il convient de noter que les Etats-Unis sont l'un des principaux contributeurs à l'Office et que l'opinion de la délégation américaine est parfaitement objective.

36. M. MERIEUX (France) dit que, si les quatre postes sont approuvés, il semble qu'un nombre correspondant de postes financés par des fonds extra-budgétaires sera supprimé.

37. Le PRESIDENT invite la Commission à prendre les décisions nécessaires sur le chapitre 2.A. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Cinquième Commission approuve les recommandations formulées par le CPC dans les paragraphes 28 à 32 de son rapport.

38. Il en est ainsi décidé.

39. M. ASHUR (Jamahiriya arabe libyenne) dit que sa délégation n'est pas opposée aux recommandations du CPC sur les chapitres 2.A et 2.B, mais qu'elle est opposée aux activités de maintien de la paix, qui n'ont pas résolu et ne résoudront pas le problème palestinien.

40. Le PRESIDENT rappelle que le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé un vote séparé, sur la proposition formulée à la section E, tendant à créer

/...

(Le Président)

quatre postes à Vienne, représentant un montant de 273 700 dollars. Il invite les délégations à voter sur cette proposition.

41. Par 75 voix contre 3, avec 13 abstentions, la proposition est adoptée.

42. M. TOMASZEWSKY (Pologne), expliquant ultérieurement son vote, demande qu'il soit consigné dans le compte rendu que son intention de s'abstenir a été incorrectement enregistrée comme un vote contre la proposition.

43. M. ELIASHIV (Israël) dit qu'il a voté contre la proposition car sa délégation tient à faire des réserves sur l'inscription au budget ordinaire de dépenses précédemment couvertes à l'aide de contributions volontaires.

44. M. RALLIS (Grèce) demande qu'il soit consigné dans le compte rendu que son intention de voter pour la proposition a été enregistrée à tort comme une abstention.

45. M. PEDERSEN (Canada) dit qu'en règle générale sa délégation n'est pas favorable à l'inscription au budget ordinaire de postes financés à l'aide de ressources extra-budgétaires, mais qu'elle a décidé de voter pour la proposition après avoir examiné les recommandations du Comité consultatif.

46. Le PRESIDENT invite ensuite la Commission à se prononcer en première lecture sur l'ensemble des crédits à ouvrir au chapitre 2A, à l'exclusion de la section C.

47. La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir des crédits d'un montant de 76 927 000 dollars au chapitre 2A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 est approuvée en première lecture, sans opposition.

48. M. EL-SAFETY (Egypte) dit que, bien qu'il se soit joint au consensus en faveur de l'ouverture des crédits demandés, il tient à ce que soit consigné le vœu de sa délégation de maintenir les propositions initiales du Secrétaire général concernant la création de nouveaux postes à l'UNRWA. S'il n'a pas pris la parole en ce sens, c'est parce qu'il croyait à tort qu'un vote aurait lieu sur ces propositions. M. El Safty considère qu'il faudrait dans certains cas voter à la fois sur les propositions du Secrétaire général et sur les recommandations du Comité consultatif.

Chapitre 2B. Département des affaires de désarmement

49. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les recommandations du Comité consultatif, signale que dans l'introduction au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 présenté par le Secrétaire général, il est précisé que, dans l'allocation de ressources aux activités politiques, la priorité a été accordée aux questions de désarmement. Cette priorité se trouve reflétée dans les propositions dont la Commission est saisie, puisque le Secrétaire général demande au total 11 postes nouveaux et le reclassement d'un poste de D-1 à D-2.

/...

(M. Mselle)

50. Le Comité consultatif reconnaît à la fois l'importance qu'attachent les Etats Membres aux questions de désarmement et la nécessité d'accroître les ressources allouées à ce domaine d'activité. Il a accepté, donc, malgré quelques hésitations, le reclassement du poste D-1 parce qu'il estime qu'un grade plus élevé donnera au Département le poids politique supplémentaire souhaité par le Secrétaire général. Le Comité consultatif a accepté également la création des postes D-2, P-5 et P-4 demandés par le Secrétaire général, comme il l'indique au paragraphe 2B.5. Par contre, il n'a pu recommander l'approbation des postes P-5 et P-3 supplémentaires ni celle de trois des six postes nouveaux d'agent des services généraux pour les raisons exposées dans les trois paragraphes suivants de son rapport.

51. M. Mselle dit qu'il lui a été donné à entendre à plusieurs reprises que le Comité consultatif a été trop sévère dans ses recommandations concernant les postes supplémentaires demandés par le Secrétaire général. Il appartient à la Cinquième Commission de décider si c'est le cas et si elle souhaite se montrer plus libérale. M. Mselle n'a pour sa part aucun doute quant au bien-fondé de la recommandation concernant le poste P-3, car le Comité consultatif a estimé que si le Département utilisait judicieusement ses ressources en personnel et coordonnait comme il convient les sous-programmes 5 et 2 (Campagne mondiale pour le désarmement et Information relative au désarmement), il pourrait se passer de ce poste.

52. M. FORAN (Contrôleur) rappelle qu'en présentant ses propositions le 7 octobre, le Secrétaire général a déclaré qu'en cas de divergences de vues entre le Secrétariat et le Comité consultatif, son représentant à la Cinquième Commission serait prié de les signaler le moment venu. Le Contrôleur tient donc à souligner l'importance attachée à la création des postes supplémentaires non recommandés par le Comité consultatif, à savoir le poste P-5 demandé pour la fourniture de services fonctionnels au Comité du désarmement, le poste P-3 demandé pour des activités liées à la Campagne mondiale pour le désarmement, et les trois postes d'appui de la catégorie des services généraux.

53. Le Secrétaire général a souligné l'importance croissante attachée aux questions de désarmement depuis la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, comme en témoigne l'augmentation du volume de travail dans ce domaine et la complexité des questions abordées, qui ont conduit à la création du Département des affaires de désarmement. L'une des principales tâches de ce département est de fournir des services fonctionnels au Comité du désarmement et une autre est d'agir comme centre de coordination des activités liées à la Campagne mondiale pour le désarmement.

54. Le poste P-5 proposé pour le Service de Genève est nécessaire pour assurer les services de plus en plus nombreux demandés par le Comité du désarmement. Le nombre de postes du Département qui sont prévus à cette fin n'est passé que de un en 1979 à quatre en 1983, et le nouveau poste D-2 contribuera sensiblement à l'administration du Service de Genève, il ne permettra pas de faire face au volume de travail accru découlant des travaux du Comité du désarmement. Des détachements temporaires de New York à Genève ne sont pas non plus une solution satisfaisante compte tenu des demandes de services au Siège. La création d'un poste P-5 et d'un poste d'appui d'agent des services généraux à Genève faciliterait beaucoup les travaux du Département pour ce qui est d'assurer les services du Comité du désarmement.

/...

(M. Foran)

55. Quant au poste P-3 proposé, M. Foran tient à dissiper toute crainte que la Commission pourrait avoir au sujet d'un risque de chevauchement entre les sous-programmes 2 et 5 (Information relative au désarmement et Campagne mondiale pour le désarmement). Le sous-programme 5 concerne le rassemblement d'informations sur la course aux armements alors que le sous-programme 2 a pour but d'informer et d'éduquer le public et de mobiliser son appui en faveur des objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. La nature et la portée des travaux à exécuter sont donc sensiblement différentes et la création d'un nouveau poste P-3 pour le sous-programme relatif à la Campagne mondiale pour le désarmement, auquel deux postes d'administrateur seulement sont actuellement affectés, semble donc indispensable.

56. M. ROY (Inde) dit que sa délégation attache une grande importance aux travaux du Département des affaires de désarmement. A sa douzième session extraordinaire, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et accroître l'efficacité du Comité du désarmement en tant qu'organe multilatéral unique de négociation. L'une des principales tâches du Département est de fournir des services fonctionnels au Comité du désarmement, dont le nombre de réunions a triplé au cours des dernières années. Le volume de la documentation que le secrétariat doit rédiger, faire traduire et reproduire a augmenté en conséquence et continuera de croître. Or, le nombre de fonctionnaires qui assurent le secrétariat du Comité n'a pas changé et ils sont surchargés de travail, ce qui entrave l'efficacité du Comité et de ses organes subsidiaires. La délégation indienne est convaincue que les recommandations du Comité consultatif ne suffiraient pas pour fournir au Comité les services supplémentaires d'administrateur dont il a besoin. En outre, M. Roy croit comprendre que le poste P-5 proposé permettrait d'étayer les négociations en cours sur les armes chimiques, qui ont atteint un stade avancé et qui ont de bonnes chances d'aboutir. Etant donné l'importance particulière de ces négociations, la délégation indienne recommande que la proposition du Secrétaire général tendant à créer un poste P-5 supplémentaire soit maintenue.

57. S'agissant de la proposition du Secrétaire général tendant à créer un poste P-3 supplémentaire pour contribuer aux activités liées à la Campagne mondiale pour le désarmement, le Comité consultatif a motivé son rejet en invoquant un chevauchement éventuel d'activités entre ce sous-programme et le sous-programme 2 (Information relative au désarmement). Or, comme le Contrôleur l'a souligné, les objectifs de ces deux sous-programmes sont très différents. Influencer l'opinion publique est un moyen efficace pour soutenir les efforts en vue de réaliser le désarmement; la délégation indienne est donc convaincue que la Commission devrait accéder à la demande du Secrétaire général tendant à créer le poste P-3 en question.

58. Enfin, M. Roy signale que sa délégation a consulté d'autres membres du Mouvement des pays non alignés, qui ont été unanimes à appuyer le maintien des propositions du Secrétaire général tendant à renforcer le Département des affaires de désarmement.

/...

59. M. KEMAL (Pakistan) fait observer que le nombre des questions de désarmement dont l'Assemblée générale est saisie et les responsabilités qui incombent en conséquence au secrétariat ne cessent de s'accroître. Le volume des services fonctionnels nécessaires pour le Comité du désarmement est pour la préparation des documents d'information et d'étude augmente aussi et continuera de le faire. Le mandat qui a été confié au Département des affaires de désarmement dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement et qui consiste à fournir des directives générales pour la coordination des activités liées à cette campagne lui impose une charge supplémentaire. La délégation pakistanaise convient donc avec le Secrétaire général que le Département devrait disposer des ressources humaines et matérielles dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de ses fonctions. Les Etats Membres et des organes intergouvernementaux ont reconnu le rôle croissant de l'Organisation des Nations Unies dans le renforcement des activités dans le domaine du désarmement. La délégation pakistanaise estime donc que les propositions du Secrétaire général tendant à créer cinq nouveaux postes d'administrateur et de fonctionnaires de rang supérieur et six postes d'agent des services généraux devraient être approuvées.

60. M. MURRAY (Royaume-Uni) dit que sa délégation approuve le rang de priorité élevé qui a été assigné aux affaires de désarmement dans le projet de budget-programme. En même temps, elle voudrait être sûre que l'expansion des activités proposées dans divers chapitres du projet de budget-programme donnera les résultats escomptés. Cette raison l'a amenée à étudier avec un soin particulier les chapitres comme celui que la Commission est en train d'examiner. M. Murray appelle notamment l'attention sur l'élargissement important des activités prévues pour le sous-programme 3 (Etudes sur le désarmement), et il demande instamment au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement d'évaluer l'efficacité des activités en cours et d'allouer judicieusement les ressources disponibles.

61. Se référant à la Campagne mondiale pour le désarmement, M. Murray souligne que dans le plan à moyen terme pour la période 1984-1989, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale à sa trente-septième session, il était prévu d'inclure les activités liées à la Campagne dans le sous-programme 2 (Information relative au désarmement). Or, dans le projet de budget-programme, ces activités font l'objet d'un nouveau sous-programme (sous-programme 5) alors qu'il aurait fallu laisser à l'Assemblée générale le soin de prendre cette décision lors de la révision à mi-parcours du plan à moyen terme qui doit avoir lieu en 1984. Une telle procédure pourrait se justifier s'il s'agissait uniquement de prévisions budgétaires, mais s'écarter du plan à moyen terme ne paraît guère conforme aux règles et règlements pertinents et risque de créer un précédent fâcheux. Les observations du Secrétariat sur ce point seront donc les bienvenues.

62. Mme KNEZEVIĆ (Yougoslavie) dit que les explications du Contrôleur l'ont convaincue que la création d'un poste P-3 au titre du sous-programme 5 n'entraînerait pas de double emploi avec le sous-programme 2. Par conséquent, elle appuie la demande du Secrétaire général.

63. M. ELDIN (Soudan) dit que sa délégation est dans l'ensemble d'accord avec les recommandations du Comité consultatif relatives au chapitre 2B. Toutefois, le fait que le Département des affaires de désarmement doive régulièrement détacher plusieurs fonctionnaires à Genève prouve que les nouveaux postes demandés sont nécessaires.

64. M. ORTEGA (Mexique) estime que le poste P-5 demandé par le Secrétaire général est absolument indispensable pour fournir les services nécessaires au Comité du désarmement. Cette fonction a un caractère permanent et les ressources actuelles sont insuffisantes. S'agissant du poste P-3, il n'y a pas de lien direct entre la Campagne mondiale pour le désarmement et le sous-programme 2 (Information relative au désarmement). La Campagne vise essentiellement à susciter une prise de conscience et, jusqu'à présent, les activités ont été exécutées par une seule personne. Les six postes d'agent des services généraux demandés visent à doter le Département d'un effectif correspondant à ses responsabilités nouvelles et accrues. Au paragraphe 2B.8 de son rapport, le Comité consultatif n'a avancé aucun argument convaincant pour justifier une réduction du nombre des postes demandés. M. Ortega demande donc instamment que les demandes présentées par le Secrétaire général soient approuvées.

65. M. EL-SAFTY (Egypte) fait observer que des sommes considérables sont depuis trop longtemps dépensées dans le monde entier pour les armements. Il est temps de songer à faire quelques dépenses pour le désarmement. Etant donné l'importance des travaux de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement, M. El Safty espère que la Commission approuvera les ressources que le Secrétaire général a jugées nécessaires pour exécuter le programme prévu dans ce domaine.

66. La délégation égyptienne serait intéressée par les explications du Secrétariat au sujet de l'écart par rapport au plan à moyen terme, signalé par le représentant du Royaume-Uni. S'agissant des effectifs du Département des affaires de désarmement, il est important d'assurer une répartition géographique équitable des postes de rang supérieur, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Près de 80 p. 100 de ces postes sont actuellement occupés par des ressortissants d'une ou deux régions. Le Secrétariat devrait veiller à respecter le principe d'une répartition géographique équitable lorsqu'il recrute du personnel pour pourvoir les postes nouveaux ou les postes devenus vacants.

67. Mlle DEREGIBUS (Argentine), M. NUÑEZ (Equateur), Mme LISBOA (Venezuela), M. OKEYO (Kenya), et M. JAGUARIBE (Brésil) demandent instamment que les postes demandés par le Secrétaire général soient approuvés.

68. M. Tommo Monthe (République-Unie du Cameroun) prend la présidence.

69. M. de SILVA (Sri Lanka) dit qu'étant donné le volume de travail croissant du Département des affaires de désarmement et compte tenu de la complexité des questions dont il traite, la délégation sri lankaise est encline à appuyer les demandes présentées par le Secrétaire général.

70. M. KELLER (Etats-Unis d'Amérique) estime que la décision prise par l'Assemblée générale de renforcer les activités de l'Organisation dans le domaine du désarmement ne justifie pas un taux de croissance réelle de 6,9 p. 100 pour ce programme. Lorsque, par sa résolution 37/99 K, l'Assemblée générale a décidé de transformer le Centre pour le désarmement en Département, le Secrétariat lui avait assuré que les seules incidences financières qui en résulteraient correspondraient au reclassement d'un poste. La délégation américaine regrette que ces assurances n'aient pas été prises en considération lors de l'établissement du projet de budget.

71. Une grande partie de la croissance proposée au chapitre 2B est liée à l'expansion des activités dans le domaine de l'information et non pas aux services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Là encore, les assurances données à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session au sujet du financement de la Campagne mondiale pour le désarmement ont été oubliées. L'Assemblée avait stipulé que la Campagne devait être financée par un redéploiement des ressources et par des contributions volontaires. Il ne convient pas que les Etats Membres financent par des contributions mises en recouvrement des activités qui, à leur avis, ne justifient pas le versement de contributions volontaires.

72. S'il est justifié que certaines des activités prévues pour la Campagne mondiale pour le désarmement figurent dans le sous-programme intitulé "Information relative au désarmement", la procédure correcte consistait à proposer un nouveau sous-programme lors de la prochaine révision du plan à moyen terme, en 1984. Il est regrettable que le Secrétariat n'ait pas suivi cette procédure, ce qui constitue un manquement au règlement régissant la planification des programmes.

73. La délégation des Etats-Unis ne saurait appuyer aucune décision contraire aux recommandations du Comité consultatif. Tout en reconnaissant l'importance que tous les Etats Membres attachent à la question du désarmement, elle considère que ces préoccupations légitimes ne devraient pas être exploitées pour justifier une croissance dans des domaines qui ne concernent pas directement les questions de désarmement elles-mêmes.

74. M. TRUSCOTT (Australie) demande si la recommandation négative du Comité consultatif concernant trois des six postes d'agent des services généraux demandés est la conséquence de sa recommandation tendant à ce que deux postes d'administrateur ne soient pas approuvés.

75. M. PEDERSEN (Canada) fait observer que l'appui aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement n'est pas en cause, mais qu'il s'agit en l'occurrence de déterminer quelles ressources sont nécessaires pour exécuter le programme approuvé. Le Comité consultatif a étudié cette question en détail et a jugé bon de recommander que deux des postes d'administrateur et trois des postes d'agent des services généraux demandés par le Secrétaire général ne soient pas acceptés. En ce qui concerne le poste P-3 demandé pour la Campagne mondiale pour le désarmement, les résolutions pertinentes mentionnent des contributions volontaires et ne font aucunement allusion à un financement au titre du budget ordinaire. La délégation canadienne appuie donc vigoureusement les recommandations du Comité consultatif.

76. M. MAJOLI (Italie) doute qu'une augmentation des effectifs du Département des affaires de désarmement serve réellement la noble cause à laquelle tous les Etats Membres attachent tant d'importance. L'organe compétent en l'occurrence, à savoir le Comité consultatif, a recommandé une réduction modeste des crédits prévus pour ce Département. Si la Cinquième Commission commence si tôt en première lecture à passer outre aux recommandations du Comité consultatif, il en résultera une croissance budgétaire incontrôlée. M. Majoli demande donc instamment à la Commission d'appuyer les recommandations du Comité consultatif.

77. M. FORAN (Contrôleur) reconnaît que le Secrétariat a effectivement agi prématurément en créant un sous-programme 5. La question a été débattue au Comité du programme et de la coordination et ces débats sont consignés dans les paragraphes 43 et 47 de la deuxième partie de son rapport. On se souviendra toutefois que le chapitre du plan à moyen terme qui traite du désarmement a été rédigé avant la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à laquelle il a été décidé de lancer une Campagne mondiale pour le désarmement. Le Secrétariat veillera désormais à ce que les procédures normales soient respectées.

78. M. DITZ (Autriche) est d'avis que, chaque fois que les opinions divergent quant à la nécessité de créer de nouveaux postes, il serait utile qu'un représentant du département organique intéressé explique à la Commission si les travaux pourraient ou non être effectués sans postes supplémentaires.

78. M. FONTAINE ORTIZ (Cuba) souligne que le désarmement est fondamental pour les objectifs de l'Organisation parce qu'il influe directement sur la paix et la sécurité internationales. Le Contrôleur a fourni des arguments convaincants en faveur de l'approbation des nouveaux postes demandés; il n'est donc pas nécessaire qu'un représentant du Département des affaires de désarmement apporte des précisions supplémentaires. M. Fontaine Ortiz prie instamment la Commission de prendre une décision sans plus tarder.

80. M. TAKASU (Japon) estime que le Contrôleur n'a pas donné de réponse satisfaisante aux questions relatives aux postes d'administrateur demandés par le Secrétaire général. S'agissant du poste P-3 demandé pour la Campagne mondiale pour le désarmement, les travaux sont actuellement effectués par du personnel temporaire et la question n'est pas de savoir s'il faut ou non créer un poste nouveau, mais de savoir s'il est justifié de transformer en poste permanent le poste actuellement pourvu à titre temporaire. En ce qui concerne le poste P-5, le projet de budget-programme ne donne aucun renseignement sur la structure administrative du Service de Genève.

81. Le PRESIDENT invite la Commission à prendre une décision tout d'abord sur les recommandations du Comité du programme et de la coordination relatives au chapitre 2B puis sur la proposition du représentant de l'Inde.

82. Les recommandations du Comité du programme et de la coordination figurant aux paragraphes 45 à 49 de son rapport [A/38/38 (deuxième partie)] sont adoptées.

83. Par 86 voix contre 9, avec 5 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 8 297 600 dollars au chapitre 2B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 est approuvée en première lecture.

84. Mme de HEDERVARY (Belgique) précise que sa délégation a voté contre l'ouverture du crédit demandé parce qu'elle n'est pas satisfaite de la procédure suivie pour l'examen du chapitre 2B et des recommandations du Comité consultatif. La Commission n'a pas eu l'occasion de voter sur ces recommandations et le représentant du Secrétaire général a mené contre elle une véritable "campagne de propagande".

85. M. BELYAEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) annonce que sa délégation s'est jointe au consensus sur le chapitre 2A et s'est abstenue lors du vote sur le chapitre 2B. Les programmes inscrits à ces chapitres sont fondamentaux eu égard aux principes et objectifs de la Charte et devraient recevoir le rang de priorité le plus élevé. Cela étant, la délégation de la RSS de Biélorussie reste intransigeante dans sa position de principe, à savoir que les ressources de l'Organisation doivent être utilisées avec le maximum d'économie et d'efficacité. Elle appuie, dans l'ensemble, les recommandations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif. Elle s'est abstenue lors du vote sur le chapitre 2B pour marquer ses réserves sur le transfert au budget ordinaire de postes financés par des fonds extra-budgétaires, la création de nouveaux postes et le reclassement de postes.

86. M. STEENBERGER (Danemark) indique que sa délégation a voté pour la création des postes nouveaux. Cela ne veut pas dire qu'elle soit pleinement convaincue que ces postes sont nécessaires, mais compte tenu des doutes soulevés par les débats à la Commission, elle a préféré courir le risque de pécher par excès de prudence pour que le Comité du désarmement ne soit en aucune manière gêné dans l'accomplissement de ses importants travaux.

87. M. MURRAY (Royaume-Uni) fait valoir que l'attribution d'un rang de priorité élevé à un programme ne signifie pas nécessairement qu'il faut lui allouer un volume important de ressources. La délégation du Royaume-Uni estime que les ressources recommandées par le Comité consultatif étaient plus que suffisantes et, par conséquent, elle a voté contre la demande du Secrétaire général.

88. M. CROM (Pays-Bas) dit que sa délégation a voté pour l'ouverture du crédit demandé, mais que si la création des postes P-3 et P-5 avait été mise aux voix séparément elle aurait voté contre.

89. M. FERNANDEZ MAROTO (Espagne) dit que sa délégation a voté pour l'ouverture du crédit demandé, mais n'est pas pleinement convaincue que la création des postes en question soit justifiée.

90. M. GODFREY (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation aurait préféré avoir l'occasion de voter séparément sur les cinq postes que le Comité consultatif a jugé superflus. Elle a voté contre l'ouverture du crédit demandé parce qu'elle a préféré s'en remettre à l'avis du Comité consultatif.

91. M. RALLIS (Grèce) dit que sa délégation a voté pour l'ouverture du crédit demandé. Toutefois, compte tenu des recommandations du Comité consultatif elle se serait abstenue si la création des postes P-3 et P-5 avait été mise aux voix séparément.

92. M. MERIEUX (France) tient à préciser que le vote négatif de sa délégation ne doit pas être interprété comme une marque de défiance à l'égard du Département des affaires de désarmement. La délégation française convient que le programme de ce département doit avoir un rang de priorité élevé. Néanmoins, elle n'est pas pleinement convaincue par les arguments du Secrétaire général en faveur de la création des deux nouveaux postes d'administrateur. Elle aurait appuyé les recommandations du Comité consultatif si elles avaient été mises aux voix.

La séance est levée à 18 h 10.